

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
N° DEL-29-080425-24

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-neuf heure, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Marie Josée SANTONI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; M Jean-François OTTOMANI ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Franck PAOLI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; MME Marie-Pierre GAMBOTTI ; M Pierre-Louis PIERI ; M Jules-François PAOLI ; M Esteban SALDANA ; M André POLINI.

Etaient absents : M Toussaint BARBONI ; Mme Nadine ACHILLI FABRE ; Mme Dominique VILLARD ANGELI ; Mme Nicole FARENC.

Etaient représentés : M GUIDICELLI Sébastien par André ROCCHI ; Mme PAOLI Lisa par Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; M ANGELI Filippu Antone par Pierre-Louis PIERI ; Mme MURGIA Sandrine par Christian PAOLI ; M PIREDDA Albert par M Esteban SALDANA

Secrétaire de séance : Mme Victoria COLOMBANI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 18	Absents : 4	Représentés : 5	Votants : 23
Vote pour : 23	Vote contre : 0	Abstention : 0		
Affichage en date du : 26/03/2025	Convocation : 26/03/2025			

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DU CIMETIERES DE MIGLIACCIARU ET DU COLOMBARIUM

- VU l'article L2223-1 du CGCT et suivants ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 2 décembre 2002, fixant les tarifs applicables au nouveau cimetière de Migliacciaru ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 février 2023, fixant les tarifs applicables au columbarium sis dans le cimetière de Migliacciaru ;
- VU la délibération du Conseil Municipale en date du 04 juin 2024, autorisant la création d'un ossuaire et d'un enfeu de 9 cases ;

CONSIDERANT que ces tarifs ne sont plus adaptés à la gestion du Colombarium et du cimetière ;

CONSIDERANT que pour une meilleure gestion de l'ancien cimetière une tarification des concessions doit être votée ;

CONSIDERANT dès lors, qu'il convient de modifier les tarifs et les durées applicables audit Colombarium et Cimetière de Migliacciaru comme ceci :

TARIFS POUR 2,50M2

Classes de concessions cimetière Migliacciaru	Tarifs pour 2,50m2	Ancien montant
Concession pour 15 ans	200 €	N'existe pas
Concession pour 30 ans	220 €	N'existe pas
Concession pour 50 ans	250 €	250 €

TARIFS POUR 5M2

Classes de concessions cimetière Migliacciaru	Tarifs pour 5m2	Ancien montant
Concession pour 15 ans	400 €	N'existe pas
Concession pour 30 ans	440 €	N'existe pas
Concession pour 50 ans	500 €	500 €

COLUMBARIUM 2 URNES

Durée	Tarifs	Ancien montant
15 ans	400 €	N'existe pas
30 ans	500 €	500 €
50 ans	On ne fait plus	700 €

JARDIN DU SOUVENIR

Dispersion des cendres : gratuit

ENFEU 1 PLACE PRET

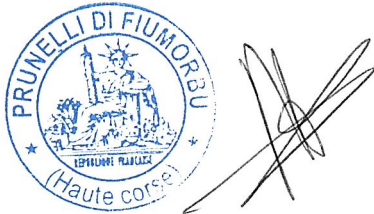
Durée	Tarifs
10 ans	2000 €
15 ans	3000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette délibération et à procéder à l'application des nouveaux tarifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Publié le :

Transmis au Préfet le :